



## Réserve Naturelle HAUTS DE CHARTREUSE

### La réglementation en bref...

→ Le classement en Réserve Naturelle implique une réglementation particulière. En respectant les interdictions suivantes, vous contribuerez, vous aussi, à la protection du patrimoine des Hauts de Chartreuse :



Les chiens, même  
tenus en laisse



L'extraction de fossiles  
et minéraux



Les feux



La collecte de fossiles,  
minéraux, spécimens  
archéologiques et  
paléontologiques



La cueillette des  
plantes



L'escalade, sur certaines  
zones définies par arrêté  
préfectoral



Les travaux publics  
ou privés sans  
autorisation



Le décollage d'appareils  
de vol libre au lieu-dit  
"Alpette de la Dame"



L'abandon de  
déchets, substances,  
matériaux



La circulation et le  
stationnement  
de véhicules motorisés



Le camping  
Bivouac autorisé



Sur 30% de la surface  
de la Réserve Naturelle  
(Réserves de Chasse  
et de Faune Sauvage)

→ N'hésitez pas à solliciter les gardes ou à consulter le site internet du Parc naturel régional de Chartreuse pour toute information sur la réglementation et le patrimoine de la Réserve Naturelle.

[www.parc-chartreuse.net](http://www.parc-chartreuse.net)



Guide de la réglementation

# Connaître et comprendre la réglementation





La Réserve Naturelle Nationale des Hauts de Chartreuse a pour mission de protéger ce site naturel d'exception, reconnu au niveau national, ouvert à tous et placé sous la responsabilité de chacun.

## ➤ Pourquoi une réglementation ?

**Ce territoire de montagne accessible uniquement à pied, qui représente environ 5 % de la surface du Parc naturel régional de Chartreuse, connaît pourtant une présence humaine conséquente. Si la fréquentation, estimée à plus de 200 000 personnes par an, est principalement liée à des activités de loisirs, le territoire est aussi le siège d'activités plus anciennes telles que le pastoralisme, la sylviculture ou la chasse.** Le site des Hauts de Chartreuse bénéficie, depuis le classement en Réserve Naturelle Nationale en 1997, d'une réglementation particulière qui vise à préserver son patrimoine naturel, culturel et historique contre les principales dégradations qui pourraient le menacer. Ce type de classement permet avant tout l'absence d'aménagements lourds qui condamneraient son intégrité. Les Hauts de Chartreuse constituent un des derniers grands sites subalpin sans accès motorisé en France.

Les milieux naturels et les activités humaines évoluent, de façon complexe et sur des échelles de temps différentes : il ne s'agit pas de « mettre sous cloche » un territoire, mais de garantir le respect d'un équilibre sur le long terme. La réglementation constitue donc un moyen parmi d'autres pour que les activités humaines restent compatibles avec la préservation du site. Elle vient en complément des actions indispensables de connaissance, de sensibilisation et de concertation pour protéger au mieux ce territoire, autour d'un enjeu d'intérêt général.

## ➤ Quels sont les fondements juridiques de la réglementation ?

**La réglementation de la Réserve Naturelle trouve ses fondements juridiques dans le Code de l'Environnement et principalement dans la partie « Espaces Naturels ».** Elle est cadrée par le décret interministériel 97-905 du 1<sup>er</sup> octobre 1997 qui acte la création de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse et peut être complétée par des arrêtés préfectoraux.

## ➤ Quelles sont les conséquences possibles d'une infraction ?

**Les infractions à la réglementation de la Réserve Naturelle constituent soit des contraventions relevant du juge de proximité ou du tribunal de police soit, pour les plus importantes, des délits relevant du tribunal correctionnel.** Elles peuvent être constatées par procès-verbal ou faire l'objet d'amendes forfaitaires par tout agent et officier de police judiciaire (Gendarmerie) ainsi que par les gardes de la Réserve Naturelle, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de l'Office National des Forêts, de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou encore des Douanes.

## ➤ D'autres réglementations nationales ou locales coexistent !

**Le respect de la réglementation de la Réserve Naturelle ne dispense pas du respect des autres législations en lien avec l'environnement, notamment en ce qui concerne la chasse, l'urbanisme, l'eau, la protection du patrimoine historique et archéologique, les arrêtés des préfets de l'Isère et de la Savoie, comme ceux qui concernent la cueillette de certaines plantes.**

Il en est de même pour le droit relatif à la propriété privée : la réglementation d'une Réserve Naturelle s'impose aussi aux propriétaires sur leur fond mais ne remplace en rien le droit lié à la propriété foncière.

## ➤ Information et prévention avant tout...

**Une signalétique préventive vous informe sur le terrain des principales interdictions. Elle est vérifiée et entretenue régulièrement par nos services.** Les limites de la Réserve Naturelle sont spécifiées sur les cartes de l'IGN 1 : 25 000 éditées à partir de 2001. Des documents d'information sur la réglementation, les enjeux, les missions et activités de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse sont à votre disposition sur simple demande ou téléchargeables sur notre site internet :

[www.parc-chartreuse.net](http://www.parc-chartreuse.net)

